

Formations par alternance
GIEN



Madame, Monsieur,

Vous souhaitez soutenir notre établissement par le versement de la Taxe d'apprentissage. A partir de 2023, vous avez déjà réglé le montant avec la DSN d'avril. Maintenant, vous devez impérativement aller désigner la MFR sur la plateforme SOLTÉA via Net Entreprise. Sans cela, le montant ne parviendra pas à la MFR. **Nous comptons sur votre soutien.**

Comment faire ?

1^{ère} solution :

A partir du lien "fiche établissement" vous pouvez désigner la MFR comme bénéficiaire. Il vous faut dans un premier temps créer votre habilitation SOLTÉA.
(Comment ? <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7067468305866842112>).

2^{ème} solution :

Contactez votre cabinet comptable pour lui indiquer que vous souhaitez verser 100 % du solde de taxe d'apprentissage à la MFR de Gien (**SIRET : 77547038800015 - UAI : 0451246K**).

3^{ème} solution :

1. Connectez-vous à "votre Net Entreprise" : <https://www.net-entreprises.fr/tableau-de-bord-entreprises-et-tiers-declarants/>
2. Allez sur SOLTÉA (date limite du 5 juillet). Il vous faut ajouter ce service à partir de "Gérer les déclarations".
3. Désignez la MFR de Gien (SIRET : 77547038800015 - UAI : 0451246K).

Merci !

La Directrice.

C.CHAVIGNY

MFR GIEN

3 avenue des Montoires • 45 500 Gien • 02 38 67 00 34 • mfr.gien@mfr.asso.fr • www.mfr-gien.com